



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 4842939

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SAS EXCELIUM

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
8 RUE JULES VERNE  
44700 ORVAULT

**N° SIREN :** 450248265

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement<sup>(1)</sup> de la TVA<sup>(2)</sup> ou de l'IS<sup>(3)</sup>

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

**Dénomination de la société mère :**  
SARL EXCELIANCE

**Adresse de la société mère :**  
8 RUE JULES VERNE  
44700 ORVAULT

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

**Date de délivrance : le 18/01/2018**

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NANTES NORD  
EQUIPE IFU  
2 RUE DU GENERAL MARGUERITTE  
44035 NANTES CEDEX 1  
DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H 13H30-16H ET SUR RENDEZ-VOUS  
Tél. : 02 53 55 16 38

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

<sup>(2)</sup> Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

<sup>(3)</sup> Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.